



Déclaration liminaire CDEN du 17 novembre 2022

Monsieur le préfet,

Madame l'inspectrice d'académie,

Monsieur le président du conseil départemental,

Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Le 12 septembre dernier, le ministre de l'Éducation M. Pap Ndiaye annonçait que la rentrée était bonne. Pourtant, le Snpden-UNSA, membre de notre fédération Unsa-Éducation vient de rendre publique une enquête nationale. Il y dénonce une situation alarmante :

- 35 % des établissements ont au moins 1 poste enseignant vacant depuis la rentrée
- + 1/3 des EPLE a au moins une absence longue durée non remplacée
- 34 % des établissements sont touchés par une absence de personnel non-enseignant

Ces chiffres sont inquiétants car ils existent malgré un recrutement de contractuels non formés. Quelle sera la situation quand nous subirons une nouvelle vague de la grippe ou du covid ? Le manque de personnels est pire que l'année dernière.

Nous souhaitons alerter sur la situation de tension croissante pour nos écoles, nos établissements et nos services. Dans le premier degré, le manque de remplaçants affecte directement les conditions de prise en charge des élèves. Dans le second degré, sur l'ensemble des territoires, elle conduit à des entorses, voire des fractures de la continuité du service public d'éducation. La situation de notre département est-elle aussi alarmante qu'au niveau national ?

L'enquête de la DEPP confirme le baromètre UNSA : les personnels sont épuisés.

Cette situation à tous les niveaux de notre système éducatif accroît la pression sur les personnels en postes. Épuisés, ils sont soumis de plus en plus à des situations de dilemmes insolubles. C'est ce qu'ont fait ressortir les enquêtes initiées au sein de notre fédération, qu'il s'agisse du « baromètre » ouvert à tous les personnels ou plus spécifiquement de l'enquête sur la Qualité de Vie au Travail des personnels administratifs C, B, A.

Le Projet de loi de finances 2023 prévoit la suppression de 1 985 emplois enseignants en 2023 (public/privé), et de 25 emplois chez les opérateurs (Cned, Canopé, Onisep). Pour le 1er degré, le gouvernement justifie les suppressions de postes par une prévision de baisse démographique de 91 200 élèves. Pour le 2d degré, il prédit une baisse de 5 000 élèves. Ces suppressions dégraderont encore les conditions d'exercice, notamment dans le 2d degré qui souffre déjà d'un trop plein d'heures supplémentaires

Aujourd'hui, les enseignants de la voie professionnelle sont en grève. La raison : une troisième réforme de la voie pro sous statut scolaire en 13 ans. Nous dénonçons le projet de réforme structurelle des LP qui mettrait en grave danger l'avenir scolaire et professionnel des jeunes et engendrerait des suppressions de postes chez les enseignants. L'augmentation de 50% des PFMP va

diminuer d'autant les heures d'enseignement dans l'établissement pour les élèves, ce qui compromet gravement leur possibilité de réussir aux examens et de poursuivre leurs études.

Pour nous, toutes les disciplines doivent être enseignées car elles jouent toutes un rôle essentiel dans la formation professionnelle et citoyenne des jeunes. Les fermetures et ouvertures de filières dans les établissements seraient décidées uniquement au prisme des besoins locaux de proximité ce qui, pour nos élèves, va considérablement réduire leur choix de formation. Les enseignant.es seront quant à eux sommés de se reconverter.

Ce projet de réforme constitue un danger pour l'avenir des élèves et une véritable remise en cause d'un des piliers de l'école républicaine, l'égalité entre tous les jeunes. Par conséquent, nous soutenons la mobilisation de ce jour et demandons le retrait de cette énième réforme.

Nous l'avons évoqué plus haut, le budget 2023 ne sera pas à la hauteur dans le processus de revalorisation des personnels.

Dans ce contexte d'extrêmes tensions s'est engagée la concertation sur la revalorisation des personnels de l'Éducation nationale, pendant qu'étaient publiées les enquêtes de la DEPP sur la charge de travail des personnels, largement supérieure à celle du reste de la fonction publique d'état, mais avec des rémunérations moindres et une insatisfaction plus importante qu'en population générale. Cette situation met notre pays face à ses responsabilités. Il lui appartient de trouver des solutions à la hauteur des enjeux, d'ordre notamment structurel.

L'UNSA Education dénonce les orientations du budget 2023 qui refuse de se donner les réponses à la hauteur des défis.

En outre, l'UNSA Education s'interroge sur la solidité du message de confiance que le ministre veut adresser aux personnels, notamment en direction des personnels autres qu'enseignants.

Pour être concret, prenons un exemple : la reprise des négociations sur le télétravail pour les personnels qui y sont éligibles. Comment expliquer d'une part, un message du ministre faisant état de la confiance envers ses personnels, et d'autre part, la volonté du ministère de limiter le recours au télétravail, plus qu'ailleurs dans le reste de la fonction publique d'État, avec une prudence d'ordre dogmatique ?

Second exemple, grâce au SE-Unsa, les AED, AESH et CPC exerçant en éducation prioritaire pourront dorénavant bénéficier de l'indemnité REP-REP+. Toutefois, en introduisant des taux différenciés, le ministère crée une nouvelle injustice. Ainsi, à partir de janvier 2023, les AED, les AESH et les CPC en charge du suivi d'un établissement appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) percevront les indemnités associées.

C'est assurément une victoire pour les personnels concernés qui étaient, jusqu'alors, privés de cette indemnité. Pourtant, la lutte pour l'égalité de traitement n'est pas terminée. Le ministère tente une nouvelle distinction en différenciant les AED et les AESH des autres personnels, et propose de leur attribuer une indemnité moindre. Si les textes publiés prochainement sont conformes aux projets qui nous ont été présentés, cela signifie qu'il y aurait un taux spécifique pour les AED et les AESH.

Rien ne justifie cette nouvelle rupture d'égalité. Le SE-Unsa, avec sa fédération UNSA-Education, continue à agir pour défendre l'égalité de traitement des personnels qui sont soumis aux mêmes contraintes et à lutter contre les discriminations indemnitaires.

La concertation annoncée par le ministre pour définir, activer les leviers de l'attractivité des métiers de l'Éducation nationale et revaloriser ces derniers a débuté par une phase préparatoire en octobre 2022. Un des axes porte sur la santé au travail et les conditions de vie. L'une des raisons les plus fréquemment citées pour expliquer la difficulté d'exercer, voire la fuite du métier, est celle de la dégradation des conditions d'exercice et l'accompagnement médical inexistant par l'employeur.

D'une part, l'absence de visites médicales - pourtant obligatoires aux yeux de la loi - tout au long du parcours et désormais même pour y entrer, empêche toute prévention et ne permet pas de solutionner des problématiques existantes.

D'autre part, la baisse importante des aménagements proposés par l'employeur pour concilier vie professionnelle et situation médicale particulière (allègements du temps de service, APSH*, matériels adaptés, postes adaptés...) et même la difficulté d'octroi de congés de maladie, contribuent à dégrader la santé des personnels concernés et leur renvoient une vision violente de leurs impossibilités professionnelles.

Le SE-Unsa a rappelé le gros déficit d'accompagnement médical tout au long de la carrière mettant de plus en plus de personnels en grande difficulté d'exercice face à un métier qui se complexifie, l'insuffisance de prévention et a exigé que des mesures soient discutées et prises au plus vite.

Pour en venir à cette instance, nous remercions les personnels des services de la DSDEN pour la qualité des documents fournis. Ce bilan permet d'avoir un panorama complet de notre département.

Cette instance est aussi l'occasion pour nous, UNSA Education, de mettre en avant deux points :

- Le dérèglement climatique qui s'intensifie, appelle à modifier structurellement les bâtiments et les cours des établissements afin de végétaliser davantage et de mieux isoler. Un plan ambitieux est-il prévu au niveau du département ? au niveau des communes ?
- Les établissements sont confrontés pour la deuxième année consécutive à des factures de fluides toujours plus importantes. Nous réitérons notre demande auprès du conseil départemental pour qu'il poursuive l'accompagnement amorcé dans la prise en charge de ces surcoûts.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les représentants UNSA Education : Hélène Maletterre – François Marty – Sabine Turschwel